



L'Association des thérapeutes respiratoires du Nouveau-Brunswick Inc.

Titre : Bilan comparatif des médicaments

Numéro : NBART PS-001

Date de publication: le 5 septembre 2013

Énoncé de position

La mission de l'Association des thérapeutes respiratoires est de protéger le public en s'assurant que les thérapeutes respiratoires pratiquant au Nouveau-Brunswick prodiguent des soins sécuritaires conformes à l'éthique. Nous remplissons cette mission en administrant la *Loi sur les thérapeutes respiratoires*, qui établit les normes en matière d'entrée en pratique et de maintien des compétences.

Le bilan comparatif des médicaments (BCM) est un processus formel où le professionnel de la santé forme un partenariat avec le client et sa famille pour assurer un transfert complet et précis de l'information sur les médicaments aux interfaces de soins. (Réf. Trousse de départ *Des soins de santé plus sécuritaires maintenant!*). Il s'agit d'un processus systématique visant à obtenir des antécédents pharmacothérapeutiques, et à ensuite utiliser cette information pour la comparer aux ordonnances médicales afin d'identifier et de résoudre les divergences. Ce processus est conçu pour prévenir les potentielles erreurs en rapport avec les médicaments et les événements iatrogènes médicamenteux (Réf. ISMP Canada, *Assuring Medication Accuracy at Transitions in Care: Medication Reconciliation High5s: Action on Patient Safety Getting Started Kit*, 2008).

La responsabilité du bilan comparatif des médicaments est partagée parmi les professionnels de la santé de toutes les disciplines en collaboration avec le client et sa famille. Le client et sa famille connaissent leurs pratiques liées à la prise de médicaments et fournissent les fioles, les listes et l'information sur les médicaments. (Réf. Trousse de départ *Des soins de santé plus sécuritaires maintenant!*).

Les thérapeutes respiratoires autorisés (TRA) font partie de l'équipe interdisciplinaire des soins de santé dans tous les secteurs du domaine de la santé. L'ATRNB se sert du Profil national des compétences 2011 en thérapie respiratoire pour déterminer le champ de pratique et la pharmacologie en tant que partie intégrale des exigences d'admission à la pratique. (Réf. 2011 Profil national des compétences en thérapie respiratoire).

L'ATRNB est d'avis que le rôle des thérapeutes respiratoires dans le processus du bilan comparatif des médicaments (BCM) entre dans le champ d'application de la pratique de la thérapie respiratoire. L'ATRNB croit également que les thérapeutes respiratoires autorisés qui assument ses rôles et responsabilités dans le cadre de l'équipe du bilan comparatif des médicaments sont dans l'intérêt du public. L'ATRNB s'attend à ce que tous ses membres ne pratiquent que dans les domaines de la thérapie respiratoire pour lesquels ils ont reçu de la formation et acquis de l'expérience. Les rôles et responsabilités actuels pour chaque discipline et pour chaque clinicien sont établis en fonction du modèle de pratique BCM de l'équipe locale. Ces modèles varient d'un établissement à l'autre.

Veuillez communiquer avec nous si vous avez des questions concernant le rôle des thérapeutes respiratoires quant au processus du bilan comparatif des médicaments.